**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale Du 8 juillet 2024**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

A une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce huitième jour du mois de juillet deux mille-vingt-quatre, à laquelle séance sont présents :

Présents : Monsieur Alexandre Girard, maire

 Monsieur Donald Belley, Conseiller

 Madame Danye Simard, Conseillère

 Monsieur Conrad Guay, Conseiller

 Madame Marie-Paule Boudreault

Absents : Monsieur Rémy Gaudreault, Conseiller

 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

**MOMENT DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire, invite l’assemblée à un moment de réflexion.

1. **CONSTATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de (4) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière en visioconférence.

Mme Lucie Bouchard, greffière-trésorière adjointe en présentielle.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2024;
5. Adoption du règlement #2024-02 pour remplacer le règlement #228-95 édictant un Code d’éthique et de déontologie des élus (eS);
6. Adoption du règlement #2024-03 établissement les remboursements des frais de repas, les frais déplacements des élus et des employés municipaux;
7. Adoption du règlement #2024-04 concernant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #2024-05 pour abroger et remplacer le règlement #228-73 relatif à la limite de vitesse permise sur certaines routes situées dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
9. Dossier du 22 rue de la Forêt concernant le muret;
10. Achat de doigts pour la gratte;
11. Inspection de ligne de vie par SPI santé sécurité ;
12. Augmenter la limite de la carte de crédit à la directrice générale et greffière-trésorière;
13. L’association des maraîchers demande d’utiliser le terrain asphalté, la patinoire et le chalet des ports pour leur activités qui aurait lieu soit le 5 ou le 12 octobre 2024 et le prêt gratuit des lieux et prêt de matériel;
14. De payer les cafés pour les café-conférence;
15. Colloque des directeurs municipaux en septembre;
16. Projet pour l’appel à projet d’un bâtiment durable;
17. Demande de prêt d’équipement événements Rose-Anna;
18. Dérogation mineure pour le lot 6 054 270;
19. Réparation du Camion incendie;
20. Varia a) Modifier le calendrier des séances du conseil municipal pour 2024;

 b) Inscription au congrès des élus de la FQM;

1. Comptes à ratifier de juin 2024;
2. Comptes à payer de juin 2024;
3. Salaires du mois de juin 2024;
4. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
5. Période de questions allouée aux contribuables;
6. Levée de l’assemblée;

**3-LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2024-07-5284**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des membres des Conseillers et des Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l’item « Varia » ouvert jusqu’à l’item suivant.

**4-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2024**

**RÉSOLUTION 2024-07-5285**

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2024, qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5-ADOPTER LE RÈGLEMENT 2024-02 POUR REMPLACER LE RÈGLEMENT #228-95 ÉDICTANT UN CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES)**

**RÉSOLUTION 2024-07-5286**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Adopter le règlement 2024-02 pour remplacer le règlement #228-95 édictant un code d’éthique et de déontologie des élus (es).

**6- ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-03 ÉTABLISSANT LES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE REPAS, LES FRAIS DÉPLACEMENTS DES ÉLUS(ES) ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2024-07-5287**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’adopter le règlement #2024-03 établissant les remboursements des frais de repas, les frais déplacements des élus (es) et des employés municipaux.

* **7-ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-04 CONCERNANT LES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

**RÉSOLUTION 2024-07-5288**

Il est proposé par le conseiller Donald Belley d’adopter le règlement #2024-04 concernant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

**8-AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2024-05 POUR ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT e CERTAINES ROUTES SITUÉES DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

**RÉSOLUTION 2024-07-5289**

La Conseillère Danye Simard donne avis de motion et dépôt du projet de règlement #2024-05 pour abroger et remplacer le règlement #228-73 relatif à la limite de vitesse permise sur certaines routes situées dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**9-DOSSIER DU 22 RUE DE LA FORÊT CONCERNANT LE MURRET**

**Ce point est reporté**

**10-ACHAT DE DOIGTS POUR LA GRATTE**

**RÉSOLUTION 2024-07-5290**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat au garage Guy Gauthier de 20 doigts pour la gratte au montant de 595$, plus 45$ de transport et plus les taxes applicables

**11-INSPECTION DE LA LIGNE DE VIE PAR SPI SANTÉ SÉCURITÉ**

**RÉSOLUTION 2024-07-5291**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner le mandat à SPI santé sécurité d’inspecter la ligne de vie et les harnais et le trépied au montant de 609.00$ plus les taxes applicables.

**12-AUGMENTER LA LIMITE DE LA CARTE DE CRÉDIT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**RÉSOLUTION 2024-07-5292**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’augmenter la limitée de carte de crédit Visa Desjardins de Mme Marcelle Pedneault, directrice générale et greffière-trésorière à 10 000,00 $.

**13-DEMANDE DE L’ASSOCIATION DES MARAÎCHER DEMANDE D’UTILISER LE TERRAIN ASPHALTÉ, LA PATINOIRE ET LE CHALET DES SPORTS POUR LEUR ACTIVITÉ DU 5 OCTOBRE OU LE 12 OCTOBRE 2024 ET LE PRÊT DE MATÉRIELS**

**RÉSOLUTION 2024-07-5293**

CONSIDÉRANT la demande de l’Association des maraîchers demande d’utiliser le terrain asphalté, la patinoire, le chalet des sports et le prêt de matériels pour le 5 ou le 12 octobre 2024 pour leur Fête des récoltes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’autoriser l’Association des maraîchers d’utiliser le terrain asphalté, la patinoire, le chalet des sports et le pour leur activité du 5 octobre ou le 12 octobre 2024 et le prêt de matériels.

**14-DE PAYER LE CAFÉ POUR LE CAFÉ-CONFÉRENCE**

**RÉSOLUTION 2024-07-5294**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De payer le café pour le café-conférence du 12 septembre et du 24 octobre prochain.

**15-INSCRIPTION AU COLLOQUE DES DIRECTEURS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2024-07-5295**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire Marcelle Pedneault, d.g, et greffière-trésorière au colloque des directeurs municipaux qui aura lieu 11 et 12 septembre 2024 au Petit Manoir du Casino au montant de 200$ plus taxes et de payer les frais inhérents.

**16-DÉPÔT D’UN PROJET POUR L’APPEL À PROJET D’UN BÂTIMENT DURABLE**

**RÉUNION 2024-07-5296**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer le projet pour l’appel à projet d’un bâtiment durable dans le cadre du programme Québec ami des aînés.

**17-DEMANDE DE PRÊT D’ÉQUIPEMENT ÉVÈNEMENT ROSE-ANNA**

**RÉSOLUTION 2024-07-5297**

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De prêter des cônes orange ainsi que deux tréteaux pour les 27 juillet, 10 août et 31 août à Héritage Charlevoix pour les trois évènements à la ferme Rose-Anna.

**18- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D’UNE SERRE D’UNE SUPERFICIE ET HAUTEUR AU-DELÀ DU MAXIMUM PERMIS (42, RANG DES LACS)**

RÉSOLUTION 2024-07-5298

CONSIDÉRANT qu’une demande de dérogation mineure a été déposée le 14 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu’un avis public a été publié en date du 24 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu’il s’agit de permettre la construction d’une serre ayant une superficie et hauteur au-delà des normes prescrites au règlement de zonage 228-35;

CONSIDÉRANT que la demande vise à construire une serre de 25,5 mètres carrés alors que le règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 15 mètres carrés pour un terrain de moins 1500 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que lot 6 052 270 possède une superficie 1152 mètres carrés et qu’à partir d’un terrain de 1500 mètres carrés, la superficie maximale permis pour une serre est de 25 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la hauteur de la serre demandée serait de 4,5 mètres alors que le règlement prévoit une hauteur maximale de 4 mètres pour ce type de construction;

CONSIDÉRANT qu’il s’agit d’une serre attenante à la résidence qui s’inscrit dans la continuité de vision écologique du projet de construction;

CONSIDÉRANT l’harmonisation de la serre projetée à la construction résidentielle selon la modélisation 3D et les plans soumis par le propriétaire;

CONSIDÉRANT l’implantation de la serre qui ne sera pas visible à partir de la voie publique;

CONSIDÉRANT que cette dérogation est considérée comme mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à la construction d’une serre possédant la superficie et hauteur demandées, le tout tel qu’illustré dans la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne causerait pas de préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal d’accepter la demande de dérogation tel que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d’urbanisme (CCU) concernant le 42, rang des Lacs (lot 6 054 270) afin de permettre la construction d’une serre de 25,5 mètres carrés et d’une hauteur de 4,5 mètres alors que le règlement de zonage 228-35 prescrit respectivement des normes maximales de 15 mètres carrés et 4 mètres.

**19-RÉPARATION DU CAMION INCENDIE**

**RÉSOLUTION 2024-07-5299**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De réparer le camion incendie pour un montant de 4 408.34$ plus les taxes applicables chez Camion Globocam Québec.

**20-VARIA A) MODIFIER LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2024**

**RÉSOLUTION 2024-07-5300**

CONSIDÉRANT que l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay résolue à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

 De modifier le calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2024. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19 h :

15 janvier 2024 8 juillet 2024

5 février 2024 19 août 2024

4 mars 2024 9 septembre 2024

8 avril 2024 7 octobre 2024

6 mai 2024 4 novembre 2024

3 juin 2024 2 décembre 2024

QU’UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**20- VARIA B) INSCRIPTION AU CONGRÈS DES ÉLUS DE LA FQM**

**RÉSOLUTION 2024-07-5301**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire M. Alexandre Girard, maire au congrès des élus de la FQM pour un montant de 1100$ plus les taxes applicables et de payer les frais inhérents à ce congrès.

**21- COMPTES À RATIFIÉS DE JUIN 2024**

**RÉSOLUTION 2024-07-5302**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration : 17 278.07$

Eau potable; $

Total : 17 278.07$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

**22- COMPTES À PAYER DE JUIN 2024**

**RÉSOLUTION 2024-07-5303**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juin 2024 :

Fonds d’administration : 66 219.03 $

Eau potable : 2 803.01 $

TOTAL : 69 022.04 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2024 paiement des comptes au montant de 69 022.04$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement de 69 022.04$

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**23- SALAIRE DU MOIS DE JUIN 2024**

**RÉSOLUTION 2024-07-5404**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juin 2024 au montant de 16 500.47$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juin 2024 au montant de 16 500.47$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO.

**24-RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

**25- PÉRIODE DE QUESTION**

**26- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2024-07-5405**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De lever l’assemblée à 19h. 39

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Alexandre Girard,

Maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Marcelle Pedneault,

Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal du Québec, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 19 août 2024. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.